LE CHERCHEUR : UN CITOYEN du MONDE ?

Réflexions sur la condition et la responsabilité du chercheur scientifique dans le cadre de la révision de la Recommandation de 1974 relative à la condition du chercheur

Christian Byk, Commission nationale française pour l'UNESCO, vice-président du Comité intergouvernemental de bioéthique

Ce nouveau millénaire consacre la science et la technique non plus à travers l'essor d'une société industrielle, dont les hommes bénéficieraient des retombées technologiques, mais comme un outil essentiel de la fondation de la société techno-scientifique, outil qui est directement susceptible d'influer sur l'identité , le comportement, la santé et les capacités de chaque individu à construire une société globale, en permanente évolution , et à y trouver sa place.

La recherche est ainsi devenue une des conditions mêmes de la nature de nos sociétés et de nos modes de vie. Mais, ce faisant, la recherche en science voit ses finalités sans cesse élargies : de l'acquisition des connaissances au développement industriel, elle se voue aujourd'hui à l'essor de la société de consommation et de l'hédonisme individuel sans oublier son apport au contrôle social qu'elle permet d'exercer sur chacun. Sera-t-elle demain le chemin qui nous conduira au trans-humanisme ?

Dès lors, il est d'évidence que la Recommandation adoptée au moment de « la Guerre froide » en 1974 par l'UNESCO sur la condition des chercheurs scientifiques doit être revue à l'aune de ce constat parce que tant la condition du chercheur que sa responsabilité sociale ont acquis depuis une autre dimension.

D'une part, l'activité du chercheur s'y développe dans une logique qui oppose de moins en moins recherche fondamentale et recherche appliquée. Elle s'inscrit aussi dans une pratique de compétition, voire de concurrence, qui soumet le statut du chercheur à de multiples pressions : économique et financière, médiatique (la course aux publications et à la reconnaissance publique), voire de contraintes juridiques et réglementaires.

D'autre part, et en miroir à la demande du chercheur de trouver dans la société des facteurs d'équilibre lui permettant de se dédier pleinement à ses projets, nos sociétés attendent du chercheur et de ses institutions qu'ils intègrent la part de responsabilité sociale correspondant

au poids croissant de la science et de la technologie dans les transformations radicales qui affectent nos sociétés. A cet égard, il faut bien comprendre qu'il ne s'agit plus seulement de parler d'éthique professionnelle, même rénovée, mais d'une éthique sociale , universelle, dans laquelle chercheurs et citoyens doivent entreprendre une démarche croisée, d'où l'importance d' associer les sciences sociales et humaines à cette reconfiguration du paysage.

A un autre niveau, les Etats, parce qu'ils sont des acteurs reconnus de l'espace public national et international, doivent prendre leurs responsabilités lorsque l'UNESCO, auxquels ils adhèrent quasi unanimement, les appellent à une réflexion commune sur cette question.

A cet égard, la France et plus particulièrement sa Commission nationale pour l'UNESCO sont conscientes des raisons qui justifient une adhésion pleine et entière à cette démarche. Cette adhésion, nous la devons, bien entendu, à la place qui est celle de notre communauté scientifique et académique et à son engagement à développer une recherche suivant ses règles propres mais aussi ouverte aux préoccupations de la société. Nous devons aussi cette prise de conscience à ce qu'est notre pays sur la scène internationale d'un point de vue politique et diplomatique, économique, social, voire militaire. Cela crée des responsabilités car si des avancées scientifiques naît un questionnement social, il appartient à l'Etat, garant du respect du contrat social et des engagements internationaux, de traduire en termes politiques les nouveaux équilibres qui permettent à nos sociétés de vivre, dans le respect des droits de l'homme, de la paix et de l'environnement, au rythme de transformations sociales accélérées.

Bien entendu, si l'ambition de vivre avec son temps est grande et nécessaire, les moyens d'y accéder doivent être empreints de réalisme et de pragmatisme : « Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel » (J. Jaurès). Aussi, la Commission française pour l'UNESCO est d'avis que si la Recommandation de 1974 doit être substantiellement révisée, elle ne doit pas pour autant être totalement réécrite. Pour des raisons de principe tout d'abord car il n'y a pas lieu de réécrire des dispositions qui constituent aujourd'hui comme une sorte de « jus cogens », de coutume internationale, pour la liberté de la recherche et le respect de la condition des chercheurs. En effet, comme le rapport du Groupe d'experts « ad hoc » le souligne (Étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité de réviser la Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques, Pré-rapport révisé, Division de l'éthique et du changement global, UNESCO, Mai 2013, para.55), « il semblerait inacceptable que des mesures prises pour réviser ou mettre à jour la

Recommandation de 1974 aient pour effet de remettre en cause ou de limiter la validité ou l'applicabilité du texte existant ».

S'ajoutent à cela des considérations pratiques tenant à la nécessité d'une mise à jour aussi rapide que possible du texte au regard des évolutions substantielles intervenues depuis 1974 et dont tant la COMEST que le Groupe « ad hoc » d'experts ont établi la liste. En tout état de cause, ce travail de révision doit s'inscrire dans la continuité de la politique menée par l'UNESCO depuis plus de 20 ans déjà pour donner à la science et à la recherche, tant vis-à-vis des chercheurs que des citoyens, un cadre de réflexion et de normes universellement reconnues.

C'est donc dans la continuité des travaux de ce groupe « ad hoc », auquel notre président d'honneur, Jean Audouze, a participé que la Commission française a élaboré, au sein d'un groupe de travail, que j'ai présidé, les propositions qui vont vous être présentées par les membres de ce groupe, que je remercie vivement pour leur généreuse implication.

Ces propositions reflètent des choix, des priorités, qui volontairement ne visent pas à répondre à tous les aspects qu'implique la révision de la Recommandation de 1974.

Mais, elles mettent en exergue les deux visages de la place acquise par le chercheur : celui de sa condition sociale, voire de son statut, c'est-à- dire de ses droits, et celui de sa responsabilité à l'égard des citoyens, de la société et de la communauté universelle.

Au premier visage correspond la condition du chercheur à travers une série de questions clés : son indépendance de pensée et d'action à l'égard de toute forme indue d'influence , la formation aux humanités et la diffusion des résultats de la recherche mais aussi l'affirmation de la nécessité d'une action positive en faveur d'un égal accès à la culture scientifique et à la pratique de la recherche à tout individu, selon ses capacités, quel qu'en soit le genre, l'appartenance géographique, sociale ou culturelle.

Le second visage est celui de la dimension sociétale et insiste sur la responsabilité sociale du chercheur à travers l'idée d'un serment universel tout en incitant à une recherche participative ouverte aux citoyens pour élaborer des projets de recherche mais aussi pour alerter sur les risques posés par certaines recherches.

Enfin, s'adressant à l'un et l'autre vient la nécessité de renforcer par rapport au texte initial de 1974 la coopération internationale, notamment par la mise en place d'un Observatoire mondial chargé d'assister les acteurs de la recherche dans la mise en œuvre et le suivi de la Recommandation révisée.

C'est parce que nous souhaitons faire de cette Recommandation un instrument vivant et évolutif au service de la science, des chercheurs et de l'humanité, que nous vous avons convié, membres de la communauté scientifique, experts de l'UNESCO, délégations permanentes et représentants de la Francophonie à cette journée d'échanges et de dialogue.

Nos débats et les commentaires, critiques et suggestions qui seront faites aujourd'hui contribueront sans aucun doute à donner à nos propositions plus de vigueur, de cohérence, de pertinence. Je crois en la dynamique des contradictions et me réjouis qu'en ce moment où notre monde vit un paroxysme de terreur et d'affrontements belliqueux, l'UNESCO nous donne l'opportunité d'une dialectique de raison et de compromis.